



CONGRÈS NATIONAL MONTPELLIER 2022



Thème 1

theme1@snes.edu

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes (les numéros et le texte initial)**
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique : ajout**
- ✓ **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique : suppression**
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, surlignage etc. ne devra être ajouté au document
- ✓ Toujours commencer un amendement par un verbe d'action : ajouter, supprimer, remplacer, etc.
- ✓ Utiliser le raccourci § pour éviter de saisir « paragraphe » à chaque fois, cela permet de gagner de la place.
- ✓ Réduire le nombre de caractères autant que faire se peut : il est inutile de recopier tout un paragraphe pour un ou deux mots. Donc utiliser les (...) pour dire qu'on est plus au début du § et qu'on a coupé. Pour dire que le § continue après la modification, merci d'utiliser le ...
- ✓ Pour la féminisation, merci d'adopter le -e (pour les publications nationales papier finales, nous remplacerons par le point médian moins facilement accessible au clavier).
- ✓ Merci d'ajouter **devant votre amendement** en 3^{ème} colonne, les 3 lettres de votre académie en majuscule *à la place des XXX*. Cela facilitera le travail de compilation de nos salariées.

Thème 1 - Redonner du sens et du commun au second degré

Rapporteur-es : Gwénaël Le Paih, Simon Bach, Sandrine Charrier, Claire Guéville, Yannick Lefebvre, Anne-Sophie Legrand

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	Thème 1 - Redonner du sens et du commun au second degré	XXX -
002	Introduction – Affirmer le projet éducatif du SNES-FSU	XXX -
003	<p>Les cinq années de mandature d’E. Macron ont marqué un très net recul de la politique de démocratisation de l’accès aux savoirs. Alors qu’il avait annoncé à sa nomination qu’il ne serait pas « le ministre des réformes », J-M Blanquer a mis en œuvre des orientations libérales pour l’éducation multipliant les réformes inégalitaires, supprimant près de 8 000 emplois dans le second degré pour 65 000 élèves supplémentaires. Jouant régulièrement les parents d’élèves contre les personnels, il a par ailleurs adressé de multiples signaux à une frange conservatrice de l’électorat d’E. Macron comme le retrait de la circulaire sur l’écriture inclusive ou la campagne sur la laïcité à la rentrée 2021 réduite à dessein aux caractéristiques essentialisantes des élèves en écho aux obsessions du rapport Obin sur les atteintes à la laïcité.</p>	<p><i>TOU Modifier le paragraphe</i></p> <p>Les cinq années de mandature d’E. Macron ont marqué un très net recul de la politique de démocratisation de l’accès aux savoirs <i>et une accélération des logiques libérales dans l’école.</i> Alors qu’il avait annoncé à sa nomination qu’il ne serait pas « le ministre des réformes », J-M Blanquer <i>a multiplié des réformes inégalitaires, institutionnalisant sélection et tri social, rompant avec l’ambition d’une élévation générale du niveau pour tous.tes, gage d’émancipation. La conception d’une orientation scolaire de plus en plus pensée par le seul prisme de l’adéquationisme économique est aussi une traduction de cette conception libérale de l’école.</i></p> <p><i>Cette orientation s’est ainsi concrétisée par le renoncement à un investissement dans le second degré et la suppression de près de 8 000 emplois dans le second degré pour 65 000 élèves supplémentaires.</i></p> <p>A cette vision libérale se sont ajoutées de multiples décisions rétrogrades : jouant régulièrement les parents d’élèves contre les personnels, il a par ailleurs adressé de multiples signaux à une frange conservatrice de l’électorat d’E. Macron comme le retrait de la circulaire sur l’écriture inclusive ou la campagne sur la laïcité à la rentrée 2021 réduite à dessein aux caractéristiques essentialisantes des élèves en écho aux obsessions du rapport Obin sur les atteintes à la laïcité.</p>
004	<p>L’entrisme d’entreprises et officines privées sur le périmètre de l’école a été encouragé sur des champs pour lesquels le service public, faute de personnels ou de moyens, a été affaibli voire écarté : orientation scolaire, aide aux devoirs, numérique éducatif, certifications... Au lycée, les logiques de parcours individuel mettant en concurrence les élèves entrepreneurs d’eux-mêmes ont incité les familles qui le peuvent à recourir aux coachs privés pour toutes les formes d’accompagnement scolaire, creusant un peu plus les inégalités.</p>	<p><i>TOU Modifier le paragraphe :</i></p> <p>L’entrisme d’entreprises et officines privées sur le périmètre de l’école a été encouragé sur des champs pour lesquels le service public, faute de personnels ou de moyens, a été affaibli voire écarté (<i>orientation</i>, aide aux devoirs, numérique éducatif, certifications...). <i>C’est notamment le cas dans le champ de l’orientation où le Ministère laisse prospérer (comme à travers le Printemps de l’orientation) nombre d’acteurs privés pilotés par des intérêts économiques et idéologiques bien éloignés de ceux d’un service public attaché à la neutralité : ainsi les start-up du numérique éducatif (EdTech), associations fondées par des grandes entreprises, mais aussi organisations patronales se livrent de plus en plus à des formes de lobbying visant à la promotion de l’esprit d’entreprise et des interventions auprès d’un public scolaire pensé prioritairement en terme d’employabilité.</i></p>

		Au lycée, les logiques de parcours individuel mettant en concurrence les élèves entrepreneurs d'eux-mêmes ont incité les familles qui le peuvent à recourir aux coachs privés pour toutes les formes d'accompagnement scolaire, creusant un peu plus les inégalités.
005	La crise sanitaire a révélé combien les écarts entre les élèves se sont aggravés en dépit de toutes les stratégies des personnels pour maintenir l'activité des élèves dans des conditions dégradées. Le refus du ministre de concéder à la rentrée 2021 des aménagements de programmes et des moyens pour des demi-groupes a laissé les personnels seuls pour résorber les lacunes et retards d'apprentissage. Sur-interprétant les évaluations standardisées de la rentrée 2021 en sixième, le ministre a même affirmé que les retards des élèves avaient été rattrapés, oubliant scandaleusement les écarts toujours persistants avec les collèves de l'éducation prioritaire.	<p>TOU : Modifier le paragraphe :</p> <p>La crise sanitaire a révélé combien les écarts entre les élèves se sont aggravés en dépit de toutes les stratégies des personnels pour maintenir l'activité des élèves dans des conditions dégradées.</p> <p>Les pis-aller pédagogiques, comme l'enseignement à distance, qui ont été expérimentés, ont fait la preuve de leur limite et même dans certains cas de leurs dangers : ce type d'enseignement ne peut aucunement être envisagé comme une solution pour répondre à l'insuffisance de moyens d'accompagnement et de prise en charge humains, et notamment dans le domaine du remplacement. Le SNES-FSU dénonce ainsi le développement des expérimentations de « e-remplacement » et la pression accrue sur l'acceptation des remplacements De Robien.</p> <p>Le refus du ministre de concéder à la rentrée 2021 des aménagements de programmes et des moyens pour des demi-groupes a laissé les personnels seuls pour résorber les lacunes et retards d'apprentissage.</p> <p>Sur-interprétant les évaluations standardisées de la rentrée 2021 en sixième, le ministre a même affirmé que les retards des élèves avaient été rattrapés, oubliant scandaleusement les écarts toujours persistants avec les collèves de l'éducation prioritaire ainsi que les écarts selon les genres et les milieux sociaux.</p>
006	Si le service public d'éducation et tout particulièrement le second degré ont été atteints, fragilisés et abaissés sous E. Macron, la réussite des élèves, leur accès à la qualification, leur poursuite d'étude vers l'enseignement supérieur ont été portés sans relâche par les personnels malgré des conditions de travail intenable. Car la crise de recrutement, les sureffectifs dans les classes, les inclusions mal préparées, les changements incessants, les tâches périphériques envahissantes et sans intérêt, la pression des hiérarchies intermédiaires pèsent sur l'activité, précarisent les identités professionnelles et interrogent le sens des métiers.	XXX -
007	Cela exige du SNES-FSU de porter haut et fort ses revendications pour redonner du sens et du commun au second degré, valoriser l'expertise de personnels concepteurs de leur métier et de leur activité. Il s'agit d'en faire aussi un levier de syndicalisation dans la perspective des élections professionnelles de décembre 2022.	XXX -
008		TOU ajouter : Dans la perspective d'une école réellement émancipatrice qu'il revendique, et alors que le Second degré peine à prendre en charge les besoins actuels de la jeunesse au point d'interroger parfois leur éducabilité, le SNES-FSU doit accentuer sa réflexion sur les programmes, les contenus

		<i>et les pratiques qui sont susceptibles de la concrétiser.</i>
009	Le collège doit être repensé pour que les élèves soient en situation de s'approprier une culture commune, ouverte et émancipatrice, avec une exigence de mixité sociale et scolaire des établissements et un label unique pour l'éducation prioritaire. Les apprentissages doivent se faire dans la classe sous la responsabilité de l'enseignant-e.	XXX -
010	En travaillant sur les options, les horaires disciplinaires, les programmes, l'accompagnement des élèves dans la classe et en vie scolaire, en dégageant du temps pour réunir les équipes pluriprofessionnelles, en abaissant significativement les effectifs, quand il y a inclusion, il est possible d'écartier tout risque de décrochage afin d'envisager avec confiance et sécurité pour tous les élèves une poursuite de scolarité obligatoire jusque 18 ans.	
011	La classe de seconde pourrait devenir une étape dans la continuité de la Troisième ouvrant sur la découverte des nouvelles disciplines du lycée afin d'envisager sans pression pour les élèves et leur famille une orientation vers l'une des trois voies. La spécialisation progressive en cycle terminal de la voie générale comme technologique doit s'organiser autour d'enseignements cohérents entre eux mais sans limiter les poursuites d'étude. Les bacheliers en attente d'une affectation dans le supérieur pourraient rester un an de plus au lycée pour compléter leur formation initiale.	TOU Ajouter à la fin : <i>Le lycée pourrait se faire en quatre ans avec une année supplémentaire avant la seconde ou après la terminale.</i>
012	Les mandats de Paris sur l'école inclusive, l'allocation de moyens et les effectifs cibles, le numérique et les pratiques professionnelles restent en tout point d'actualité.	XXX -
013		XXX -
014	Fiche 1 - Recentrer l'effort sur les apprentissages au collège	TOU Remplacer le titre par <i>Refonder le collège unique, au service de l'émancipation de toutes et tous les élèves.</i>
015	Le collège subit en continu des réformes à bas bruit dont les lignes de force sont le renforcement de l'autonomie et la multiplication des dispositifs en dehors de la classe. Alors qu'il est menacé, le principe même du collège unique doit être réaffirmé avec pour objectif une scolarité commune pour une culture commune exigeante dans des formes adaptées aux élèves.	TOU— Remplacer la deuxième phrase par : <i>Le principe du collège unique est mis à mal par les politiques ultra libérales, les logiques d'individualisation des objectifs d'apprentissage, du socle commun et d'austérité budgétaire qui accentuent les inégalités. Au sein même des classes, l'explosion de l'hétérogénéité et des inégalités relègue de trop nombreux élèves à des situations de décrochage ou de souffrance scolaire. Cette situation menace le principe même de collège unique. Pour réaffirmer ce principe, il est indispensable de rappeler que tous les élèves sont éducatibles et qu'au lieu d'adapter les parcours ou les objectifs d'apprentissages, il est urgent d'adapter les moyens investis pour aider chaque élève au moment où des difficultés apparaissent, avec pour objectif une scolarité commune pour une culture commune exigeante dans des formes adaptées aux élèves, sans sélection ni orientation précoce. Cela dit, il peut être intéressant de réfléchir à laisser plus de place aux apprentissages concrets, aux savoirs et savoirs faire manuels et techniques, obligatoires pour toutes et tous les élèves, au sein du collège</i>

		<i>unique.</i>
016	Le sens des métiers se perd dans une course sans fin à la gestion de la pénurie de moyens et à « l'innovation ». Les inégalités et la concurrence entre les disciplines et entre les établissements en sortent renforcées.	XXX -
017	Le SNES-FSU refuse le glissement des missions d'orientation des Psy-En vers les professeurs ou leur externalisation.	XXX -
018	Un bilan de la réforme de 2016 est nécessaire. Un cadre national avec des horaires disciplinaires incluant des dédoublements, les programmes et les options s'impose. Ce cadre doit permettre de recentrer le travail des enseignant-es sur les apprentissages pour que s'effectue en classe la majeure partie du travail personnel des élèves.	XXX -
019	Pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves, le SNES-FSU demande deux heures d'accompagnement à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires et incluses dans le service des enseignants. Comment les organiser pour qu'elles restent à la main des enseignant-es ?	TOU Ajouter après la question : <i>Les moyens comme l'organisation des enseignements doivent permettre la mise en place de groupes de soutien sur désignation des professeurs, sur le modèle de l'AP, intégrés au service des enseignant.e.s.</i>
020	Pour la prise en charge des élèves en difficulté, quels besoins de formation des enseignant-es sont à revendiquer ? Faut-il des études dirigées pour l'aide aux élèves, assurées par quels personnels ?	TOU Ajouter après la question : <i>Il faut renforcer le nombre d'heures hebdomadaires des élèves au collège, notamment pour contrer la diversité d'accès à des pratiques complémentaires (activités scolaires ou péri-scolaires), qui sont des marqueurs sociaux forts et favorisent en outre l'entrisme de structures, y compris privées, qui tendent à se substituer à l'école et ses missions. Il faut arriver à un minimum de 1h30 hebdomadaires par discipline, notamment pour les enseignements artistiques.</i>
021	Alors que les besoins des élèves dans la classe se sont accrus sous l'effet des sureffectifs, de l'hétérogénéité, de l'inclusion, faut-il renforcer le nombre d'heures hebdomadaires des élèves au collège ? Et en particulier celui des disciplines à 1 h ou 1h30 ?	XXX -
022	Pour lutter contre la ségrégation et préparer l'accès au lycée, faut-il imaginer de nouvelles disciplines ? Imposer des choix d'options, notamment en classe de Troisième ?	TOU- Ajouter à la fin : <i>Le SNES-FSU doit définir, en lien avec le SNUEP-FSU, les conditions de la mise en place d'une découverte des trois voies du lycée, qui peut passer par des enseignements technologiques et/ou professionnels obligatoires.</i>
023	Pour des élèves en grande difficulté, peut-on envisager une année d'étude supplémentaire pour préparer le passage dans l'une des trois voies du lycée, avec quelle organisation ?	XXX -
024	Le SNES-FSU défend une nouvelle architecture du DNB pour rompre avec le socle,	TOU

	valoriser toutes les disciplines et en faire une étape vers le lycée. Comment lui redonner à très court terme sa valeur d'examen national ?	Ajouter à la fin : Il faut revoir l'ensemble des épreuves, écrites et orales, faire un examen terminal avec abandon du livret de compétences et des certifications PIX, evalang, les tests de fluence...
025		XXX -
026	Fiche 2 -Un lycée diversifié avec un baccalauréat national	TOU–Ajouter devant le titre : Reconstruire
027	Le lycée doit constituer le creuset d'une culture commune dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. L'organisation des enseignements doit assurer cohérence et spécialisation progressive des apprentissages dans une logique d'approfondissement et d'ajouts d'enseignements. En voie technologique, la démarche projet doit être réhabilitée.	XXX -
028	Le baccalauréat est à la fois l'ultime étape de la validation des acquis et la clé de l'accès à l'enseignement supérieur. Comme diplôme national, il doit s'appuyer sur des épreuves nationales, terminales et anonymes. Le SNES-FSU demande la fin du contrôle continu et la suppression du projet local d'évaluation qui vise entre autres la standardisation des pratiques professionnelles.	XXX -
029		XXX -
030	Le SNES-FSU demande l'abandon des certifications (PIX et langues vivantes) et des attestations de Langues vivantes. Les enseignements et le baccalauréat doivent permettre d'attester un niveau.	XXX -
031	Les trois voies du lycée forment un cadre clair pour la formation des jeunes. Comment assurer l'équilibre entre deux nécessités, celle des enseignements les plus communs possibles et celle de la spécialisation ? Cela suppose un processus d'orientation qui intègre les possibilités de revenir sur des choix et le recrutement de PsyEN qui apportent une aide spécifique aux élèves pour leur développement et leur épanouissement. Cela oblige à penser conjointement des enseignements et des programmes, avec des contenus et une évaluation, dont les modalités désamorcent les mécanismes de ségrégations scolaires, sociales, genrées et territoriales. Quelle organisation du lycée revendiquer pour un tel projet ? La possibilité d'un allongement à quatre années du déroulé des apprentissages peut-elle être profitable ?	TOU Remplacer Les trois voies du lycée forment un cadre clair pour la formation des jeunes. par Les trois voies du lycée forment non seulement un cadre clair pour la formation des jeunes, mais restent le moyen d'amener au bac le plus grand nombre d'élèves par la diversification des parcours et des modalités d'apprentissage Au contraire de paliers d'orientation successifs une spécialisation plus progressive permettrait de ménager des passerelles entre les voies et les séries. Ajouter après « sociales, genrées et territoriales » : Cela commence par : - Garantir pour chaque élève la possibilité de changer de voie en cours de scolarité au lycée. - Implantation des séries technologiques dans tous les lycées. - Semaine banalisée en seconde pour la découverte de la spécificité des voies générales, technologiques, voire professionnelles. Quelle organisation du lycée revendiquer pour un tel projet ? La possibilité d'un allongement à quatre années du déroulé des apprentissages peut-elle être profitable ?

032	<p>Pour toutes les voies, des combinaisons d'enseignements, aux contenus élaborés en cohérence les uns avec les autres, doivent assurer des poursuites d'études étendues et identifiées. Une offre conséquente d'options obligatoires au choix, financée, devrait être mise en place pour enrichir la culture acquise.</p> <p>Avec l'objectif d'une remise à plat du lycée Blanquer, quels aménagements provisoires doit-on revendiquer pour la rentrée 2022 ?</p>	<p>TOU –</p> <p>Ajouter à la fin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'urgence et des aménagements de programme pour tenir compte des perturbations liées à la crise sanitaire. - Retour à un Bac National avec examens finaux nationaux et anonymes. - Réintroduction des Mathématiques dans le tronc commun. - Suppression de Parcoursup. - Suppression des copies numérisées.
033	<p>L'accès à l'enseignement supérieur doit être ouvert à toutes et tous. Le SNES-FSU continue de demander l'abandon de Parcoursup pour un système d'affectation transparent qui garantisse à toutes et tous l'inscription dans les formations de leur choix, selon un système de vœux hiérarchisés.</p>	<p>TOU –</p> <p>Ajouter à la fin de la première phrase :</p> <p>...ouvert à toutes et tous sans crainte du coût des droits d'inscription. Le SNES dénonce le poids qu'impose un tel coût aux jeunes et à leurs familles pouvant aller jusqu'à des emprunts risqués contraignant donc leur choix.</p>
034		XXX -
035	Fiche 3 – L'articulation Troisième-Secondaire à consolider	XXX -
036	<p>Le SNES-FSU s'oppose à toute rupture qui séparerait d'un côté le collège, engagé dans une poursuite de la primarisation des savoirs, et de l'autre le lycée, sélectif et inscrit dans la logique bac-3/bac+3. L'unité du second degré doit être défendue avec une formation initiale complète sous statut scolaire jusqu'à 18 ans, ce qui exclut tout recours à l'apprentissage, avec des enseignant-es recruté-es sur leurs qualifications disciplinaires pour intervenir indifféremment en collège et au lycée. Le SNES-FSU refuse toute tentative d'augmentation du temps de travail et de bivalence au collège. Les horaires disciplinaires doivent restés hebdomadaires au collège comme au lycée.</p>	<p>TOU</p> <p>Ajouter à la fin :</p> <p>et fixés de manière nationale.</p>
037	<p>Les programmes de Troisième et Seconde sont à repenser pour gagner en cohérence et progressivité. Les personnels de ces deux niveaux doivent pouvoir se retrouver à leur demande et sans alourdir leur charge de travail avec un ordre du jour à leur main.</p>	<p>Les programmes de Troisième et Seconde sont à repenser pour gagner en cohérence et progressivité. Afin de favoriser les échanges, les personnels de ces deux niveaux doivent pouvoir se retrouver à leur demande et sur du temps dégagé pour la concertation sans alourdir leur charge de travail avec un ordre du jour à leur main.</p>
038	<p>Dans le cadre du mandat d'étude voté au congrès FSU à Metz, le SNES-FSU poursuivra sa réflexion notamment avec le SNUEP-FSU « sur la ou les structures devant accueillir les élèves sortant de 3^{ème} permettant de lutter efficacement contre toute reproduction sociale et contre toute orientation précoce et subie ».</p>	XXX -
039	<p>L'articulation entre le collège et le lycée doit garantir des possibilités d'orientation vers les trois voies du lycée, le temps nécessaire pour découvrir de nouvelles disciplines et le droit de revenir sur ses choix. Les élèves doivent avoir accès à une information neutre, objective et gratuite. L'Onisep doit être restaurée dans ses missions initiales.</p>	<p>TOU –</p> <p>Ajouter à la fin :</p> <p>L'Onisep doit être restaurée dans ses missions initiales et bénéficier de moyens fortement accrus pour exercer en toute indépendance ses missions de Service public, loin des orientations discutables et parfois très orientées par</p>

		<i>l'adéquationnisme au tissu économique local qui découle des choix politiques des Régions en la matière d'information des élèves.</i>
040	La classe de Seconde pourrait dans ce cadre être entièrement redéfinie pour retrouver l'ensemble des matières enseignées en collège, que ce soit en tronc commun ou avec des options obligatoires. La place des enseignements technologiques doit être renforcée, par une intégration dans le tronc commun ou par une option technologique obligatoire.	XXX –
041	La Technologie au collège doit-elle être repensée pour mieux affirmer les dimensions technologiques de la culture commune ? Comment la Technologie pourrait-elle intégrer des éléments de découverte des activités professionnelles, constitutives de la culture professionnelle ?	TOU – Ajouter à la fin : <i>La culture commune ne se résume pas aux enseignements généraux. Elle comprend une dimension technologique, manuelle et artistique.</i>
042	Faut-il garder provisoirement des dispositifs tels les 3 ^e prépa-métiers pour des élèves en rupture avec les disciplines scolaires ? Pour confirmer les projets d'élèves qui n'ont pas eu ou demandé d'affectation en seconde professionnelle, une découverte des enseignements professionnels peut-elle être proposée en seconde générale ?	TOU – Ajouter après la première question : <i>Même si la prépa-métiers est parfois une bonne solution pour certains élèves dans la situation actuelle, il faut créer les conditions de réussite de toutes et tous les élèves au sein du collège pour mettre fin aux procédés de pré-orientation.</i> Remplacer à la fin : Pour confirmer les projets d'élèves qui n'ont pas eu ou demandé d'affectation en seconde professionnelle, une découverte des enseignements professionnels peut-elle <i>doit</i> être proposée en seconde générale ?
043		XXX -
044	Fiche 4 – Former et qualifier après le baccalauréat et tout au long de la vie	XXX -
045	Le droit aux poursuites d'études supérieures requiert un abandon de Parcoursup et une augmentation du nombre de places dans le supérieur. Le SNES-FSU continuera le travail fédéral avec le SNESUP pour l'accès à l'enseignement supérieur.	XXX -
046	Le lien entre pré-bac et post-bac est rendu plus complexe par la réforme Blanquer du lycée. Le passage à deux spécialités en Terminale a déséquilibré certaines voies comme la BCPST (prépa agro/véto). Les CPGE économiques sont aussi déstabilisées.	XXX -
047	Le SNES-FSU déplore les conditions de mise en place des MP2I-MPI. Il dénonce la création de Cycles Pluridisciplinaires d'Études Supérieures qui, sans moyens nouveaux et dédiés, constituent une menace pour les CPGE existantes, comme le développement des bachelors.	TOU– Ajouter à la fin : <i>tout</i> comme le développement des bachelors.
048	Les classes de BTS doivent être développées, sous statut d'étudiant-e-s, en conservant un accueil diversifié de bacheliers-ères sans quota, et permettre des poursuites	XXX -

	d'études. La place de la session de remplacement doit être clarifiée. Les épreuves de BTS suffisent et ne doivent pas faire l'objet de certifications annexes.	
049	Faut-il envisager le BTS en 3 ans, passant par une 3 ^{ème} année en licence professionnelle, en lien avec l'université ? Une année propédeutique après le bac pourrait par ailleurs être proposée pour des remises à niveau : la base du volontariat peut-elle suffire ?	TOU – Ajouter après la première question : Le SNES-FSU revendique des BTS en trois ans, et une validation à niveau Bac+3.
050	Les lycées, avec leurs enseignants, doivent être un des piliers du service public de l'Education et de la Formation Tout au Long de la Vie. Les enseignants volontaires doivent pouvoir assurer ces différentes missions mais quelles organisations des services revendiquer ?	TOU– Ajouter à la fin : Le SNES-FSU revendique le retour de postes gagés, pourvu par des personnels volontaires, la fin du recours à des personnels contractuels pour assurer les missions de formation continue des adultes. Le mixage des publics questionne les pratiques pédagogiques et le respect des obligations réglementaires de service : il doit être strictement limité et encadré, et ne pas être imposé aux personnels non volontaires pour cela.
051		XXX -
052	Fiche 5 - Liberté professionnelle, métier, équipes pluriprofessionnelles.	TOU–Ajouter après liberté pédagogique et
053	La liberté professionnelle est nécessaire à la réussite des élèves. Elle permet la prise en compte :	XXX -
054	- des besoins réels des élèves	XXX -
055	- du contexte de travail (matériel, social...)	XXX -
056	- de la nécessité de faire évoluer des objectifs à court terme en fonction des facteurs précédents	XXX -
057	- de la richesse et la diversité de la dimension humaine des agents	XXX -
058		XXX -
059	Elle permet d'être autonome, concepteur, auteur d'initiatives. Elle améliore la santé des personnels et rend les métiers attractifs. Nos mandats du congrès de Paris posent le cadre et les conditions de cette liberté professionnelle.	XXX -
060	Après la lutte contre le PLE (projet local d'évaluation) ou l'imposition de classes sans notes, comment définir et défendre la liberté pédagogique dans le cadre collectif ?	TOU– –Après la lutte contre le PLE (projet local d'évaluation) ou l'imposition de classes sans notes, comment définir et défendre la liberté pédagogique dans le cadre collectif ? Le snes doit définir les modalités de la défense collective de la liberté pédagogique. Ajouter à la fin : – Les chefs d'établissement doivent être exclus de l'évaluation pédagogique ainsi que des choix pédagogiques des collègues.
061	L'imposition de méthodes, de guides, vade-mecum etc, est une atteinte à la liberté professionnelle au profit du respect de méthodes et objectifs. Elle nie le sens du travail et répond à des logiques de domination et de contrôle des pratiques.	TOU– Ajouter à la fin : Pronote et l'ENT constituent un moyen de contrôle qu'il faut neutraliser. Les messageries doivent être automatiquement désactivées en cas d'arrêt maladie. Pendant le week-end, les chefs d'établissement doivent

		<i>respecter le repos des collègues. Les collègues sont libres de recevoir ou pas les messages des parents. Le droit à la déconnexion tel qu'il est défini dans le privé doit s'appliquer dans le Public.</i>
062	Les équipes pluriprofessionnelles complètes sont un outil important pour la réussite de tous les élèves, l'accompagnement, la lutte contre la difficulté scolaire, l'inclusion. L'échange d'informations, de savoirs et d'expériences, ainsi que la complémentarité des habiletés professionnelles, doivent accroître la liberté professionnelle. Comment assurer leur existence effective ?	TOU – Remplacer « L'échange d'informations, de savoirs et d'expériences ainsi que la complémentarité des habiletés professionnelles, doivent accroître la liberté professionnelle. Comment assurer leur existence effective ? » par La présence dans les établissements et à temps plein d'équipes médico-sociales (médecins scolaires, infirmières, psy EN, assistants sociaux) est absolument indispensable. En effet la crise sanitaire majeure et sans précédent que nous venons de traverser sur fond de mise en place de réformes successives et anxiogènes a mis en exergue la souffrance et le profond malaise de toute une jeunesse. Le SNES-FSU exige que des moyens d'accompagnement, de prise en charge et de prévention accrus et dignes de ce nom soient alloués dès la rentrée prochaine. Des heures de concertation doivent être incluses dans les services de l'ensemble des personnels.
063		TOU - – Le SNES-FSU réaffirme que l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers ne doit en aucun cas se substituer aux structures d'enseignement adapté.
064	Fiche 6 - Apprentissage de la citoyenneté	XXX -
065	L'injonction à l'engagement tend à occuper désormais tout le champ des réformes éducatives en matière d'apprentissage de la citoyenneté. L'engagement devient un élément central dans l'évaluation du niveau de l'élève, en particulier dans la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur, au point même de vouloir en faire un critère pour l'obtention des diplômes. L'éducation est ainsi réduite à une forme de dressage et cela transforme l'évaluation, en examen de conformité sociale.	XXX -
066	Les annonces autour d'une refonte du programme d'enseignement moral et civique et d'un retour à l'instruction civique, notamment dans le cycle 4 du collège, s'inscrivent aussi dans cette conception autoritaire de l'éducation.	TOU – Ajouter à la fin : L'EMC doit être assurée dans le cadre de dédoublements, avec des contenus favorisant l'esprit critique et l'exercice du débat contradictoire. L'établissement doit devenir un réel lieu d'émancipation et d'exercice de la démocratie et de la citoyenneté. La place et le rôle décisionnaire des élèves doit être reconnue et effectif avec un budget dédié.
067	Le service national universel (SNU) témoigne de ce virage idéologique où toute contestation de l'ordre établi devient déviance. En singeant les gestes et le parcours du militaire, ce dispositif caricature l'armée dont les méthodes sont investies de toutes les vertus pédagogiques possibles pour lutter contre la violence, éduquer à la laïcité et aux « valeurs de la République. Le SNU a dans les faits, vocation à envahir le temps scolaire	XXX -

	et à s'emparer des contenus relevant habituellement des enseignements. Il n'est pas acceptable de voir des enseignements scolaires comme l'EMC ou les SVT ainsi dévoyés.	
068	Il ne peut être envisageable de présenter le SNU ou ses avatars comme un dispositif qui tente de reconstituer un lien social que les réformes Blanquer s'acharnent à détruire.	XXX -
069	Il faut encourager les jeunes à réfléchir à un engagement civique voire politique. Mais le volontariat doit rester la règle dans le cadre scolaire.	TOU – – Ajouter à la fin : et ne doit pas faire l'objet d'une évaluation ni intervenir dans les procédures d'orientation.
070	Le SNES-FSU condamne le projet du SNU obligatoire et demande la suppression de l'actuel dispositif. Il demande que le budget alloué au SNU revienne au financement de projets réellement éducatifs et émancipateurs. Dans l'immédiat, il appelle les personnels à ne pas participer à ce dispositif et à refuser tout séjour de cohésion se déroulant sur le temps scolaire.	XXX -
071	Pour l'avenir, il s'agit au contraire de revitaliser la démocratie collégienne et lycéenne afin que ces principes puissent se matérialiser autrement que par des opérations de communication voire même de manipulation politique. Comment doit se concrétiser la citoyenneté scolaire ? Comment peut-on la valoriser sans pour autant en faire un élément supplémentaire de discrimination sociale et genrée ?	TOU– – Remplacer Comment doit se concrétiser la citoyenneté scolaire Comment peut-on la valoriser sans pour autant en faire un élément supplémentaire de discrimination sociale et genrée ? par Le recours au suffrage indirect pour l'élection des délégués élèves au CA doit être supprimé, ainsi que le double mandat CA-CVL. Le SNES-FSU revendique le droit de réunion et d'association syndicale pour les lycéens-nes, ainsi que la mise en place d'affichage informatif et syndical pour et par les lycéens-nes. Le SNES-FSU revendique que « mouvement revendicatif » soit accepté comme motif justifié d'absence (dans le cadre de mobilisations locales ou nationales déposées par des associations représentatives).
072		XXX -
073	Fiche 7 - Éducation prioritaire et ruralité	XXX -
074	Le report de la suppression du label REP est un répit mais des labels liés à des contrats et/ou projets menacent l'éducation prioritaire : contrats locaux d'accompagnement (CLA), cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux (TER) insidieusement opposée à la ruralité.	XXX -
075	Ces labels visent la déréglementation du système éducatif. Ils menacent toute équité et transparence et mettent en concurrence les personnels (part variable REP+, exclusion des AESH et AED de l'indemnitaire, profilage des postes, projets de hiérarchies intermédiaires...).	TOU : modifier le paragraphe : Ces labels visent la déréglementation du système éducatif à travers la contractualisation et la territorialisation : ils menacent toute équité et transparence et mettent en concurrence les personnels (part variable REP+, exclusion des AESH et AED de l'indemnitaire, profilage des postes, projets de hiérarchies intermédiaires...). Ils impliquent une logique de moyens conditionnés et déresponsabilisent l'état en renvoyant la responsabilité aux équipes locales sommées d'élaborer des réponses aux difficultés.
076	L'ingérence des élus locaux et la délégation des missions (orientation, aide aux	XXX -

	devoirs...) à des sociétés privées s'y développent.	
077	La carte scolaire doit favoriser la mixité sociale (voir les mandats de Rennes et de Grenoble).	TOU– Ajouter : – <i>Les plans pour la mixité sociale peuvent être un vrai outil de lutte contre la ségrégation sociale. Les expériences menées montrent qu'une redéfinition complète des cartes scolaires dans le sens d'une meilleure mixité, pouvant inclure des fermetures et ouvertures de nouveaux établissements, est possible dans des délais très courts, dans l'intérêt des élèves et de la société toute entière. Cependant, plusieurs écueils doivent être combattus : en premier lieu l'éloignement démesuré entre collège d'affectation et quartier de résidence. Les familles des quartiers populaires doivent être au coeur de l'élaboration des dispositifs et non considérées comme ne sachant pas ce qui est le mieux pour leurs enfants. Enfin la mixité sociale ne doit pas être envisagée comme une aumône aux familles socialement défavorisées mais comme un atout pour l'ensemble des élèves. Les contraintes géographiques ne doivent pas reposer sur les seuls élèves des quartiers populaires. La question de la mixité sociale doit être prise en compte dans l'implantation de tous les nouveaux établissements. La mixité sociale doit être accompagnée par des moyens nécessaires.</i>
078	La continuité du service public et la concurrence du réseau privé nécessitent que certains collèges ruraux souvent à faibles effectifs soient maintenus avec une équipe pluri-professionnelle complète. Quelles mesures revendiquer pour limiter les contraintes pour les personnels ?	TOU Ajouter à la fin <i>Le SNES-FSU doit rappeler que les services enseignant-es sont définis en maxima de services, ce qui peut conduire des personnels à être en sous-service, notamment pour des compléments de service de moins de 3h, les services pouvant être complétés si nécessaires par des activités pédagogiques en lien avec la qualification des personnels. Il doit revendiquer des normes de calcul des structures et des dotations différentes pour tenir compte de la nécessité de maintenir des structures de proximité en ruralité. Par ailleurs les moyens alloués doivent permettre d'assurer une offre de formation qui réponde à la concurrence d'un enseignement privé qui utilise certaines options ou des EDS comme éléments supplémentaires d'attractivité. Tout élève doit pouvoir suivre l'enseignement de son choix dans un établissement public de proximité.</i>
079	Les moyens de suivi et d'accompagnement(CIO, Psy-en) doivent y être notamment renforcés. Des places d'internat dans des lycées pour faciliter la mobilité des collégiens ruraux après la Troisième sont à créer.	XXX -
080	Les établissements ruraux doivent bénéficier de mesures pour l'accès à la culture. Les subventions doivent être suffisantes pour favoriser les sorties et voyages pédagogiques.	XXX -
081	Le SNES-FSU revendique une politique nationale d'Éducation prioritaire qui compense les conséquences scolaires des inégalités économiques, sociales et de santé, avec des	XXX -

	critères objectifs, transparents et concertés pour un label unique. Tout établissement qui relève de ces critères doit être labellisé avec des bonifications égalitaires pour les personnels et des moyens spécifiques (effectifs allégés, créations de postes...). Le SNES-FSU revendique un plan d'urgence pour l'école accompagné d'une relance de la politique nationale d'Éducation prioritaire (mandats de Rennes et de Paris.)	
082		XXX -
083	Fiche 8 - L'oral en classe et aux examens : des pratiques au service de la réussite des élèves	XXX -
084	L'enseignement et l'évaluation de l'oral dans la formation initiale des élèves ne relèvent ni de techniques de communication ni d'un art oratoire. L'oral est un outil et un objet d'enseignement, il participe à la socialisation scolaire. Travailler l'oral permet de neutraliser son rôle de marqueur social amplifiant les inégalités sociales et de genre.	XXX -
085	La capacité d'un élève à élaborer une problématique, à s'exprimer à l'oral en construisant son exposé sur des savoirs et ses connaissances sont pour le SNES-FSU des objectifs majeurs de l'évaluation de l'oral. Ces savoirs se construisent, en fonction des disciplines avec une pratique, une réalisation concrète, une production, un projet effectué en classe, l'explicitation d'une démarche.	XXX -
086	Dans les enseignements technologiques, la maîtrise du vocabulaire technique est essentielle. Pour le baccalauréat, une épreuve orale terminale de présentation du projet permettrait de valider les savoirs spécifiques à la démarche technologique.	XXX -
087	La prestation orale peut être évaluée mais elle doit faire l'objet d'un enseignement explicite dans le cadre des disciplines et être rattachée à ce que l'on enseigne en classe. Les programmes devraient donc le préciser explicitement. En lien avec les professeurs documentalistes, l'oral peut aussi valoriser des recherches documentaires qui ont du sens dans chaque discipline. Dans un tel cadre, comment faire évoluer l'épreuve orale du DNB et l'évaluation de l'oral au lycée ?	XXX -
088		
089	Dans tous les cas, pour travailler l'oral, des groupes allégés sont nécessaires. Les évaluations du baccalauréat et du DNB ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire.	TOU – Remplacer tout le paragraphe par : <i>Les évaluations orales du baccalauréat et du DNB doivent se limiter aux savoirs et savoir-faire, notamment ceux propres à l'oral, explicités par les programmes disciplinaires et travaillés dans le seul cadre de la classe, et ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire (Parcours Avenir, Grand Oral, etc. qui doivent être supprimés).</i>
090		TOU – ajouter : Fiche 9 – Enseignement en information et documentation pour toutes et tous et tout au long de la scolarité. Le SNES-FSU demande la mise en place d'un programme en information-documentation dans le secondaire, organisé dans le cadre d'une discipline dont l'en-

		<p>seignement sera assuré par les professeurs documentalistes. Ainsi pour les professeurs documentalistes, le SNES-FSU revendique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un service d'information et de documentation, d'un maximum de 30h hebdomadaires. Ce service comprend des heures d'enseignement (adossés à ce programme) pour un maximum de 6h hebdomadaires (décomptées 2h de service pour 1h de cours).- 4h consacrées à la concertation avec les collègues et aux relations avec l'extérieur qu'implique l'exercice de cette discipline.- réaffirme ses mandats de Rennes sur le nombre de professeur-e-s documentalistes par établissement (2 minimum).
--	--	--

Vote du Texte

Pour : 57 – Contre : 0 – Abstention 4:– NPPV : 0